

A RETOURNER AU

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Dordogne Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - 24060 PERIGUEUX Cedex 9 ☎ 05.53.35.88.71 (mercredi matin) - Email: spfs24@hotmail.fr

BUILETIN D'ADHESION

DULLETIIN D'ADRESION	Année	
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.	7	

•	nvier au	31 décembre de l'année e	n cours.	•			
Raison Sociale							
Nom				Prénom			
Adresse							
Code Postal				Ville			
Téléphone				Email			
i la propriété est adm es éléments ci-dessou		par un gérant à qui il convi	ient d'a	dresser les co	urriers, merci de	bien vouloir	renseigne
Nom				Prénom			
Adresse							
Code Postal				Ville			
Téléphone				Email			
		Surfaces de vos bois	comm	une par com	nmuna		
Lieu(x) – dit(s)		Commune (s)		face (ha)	illiulle		
Lica(x) dit(3)		commune (5)	341	idee (iid)			
		SURFACE TOTAL	E				
		SURFACE TOTAL aces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u	aîne, soit			demnité qui lu	ıi serait due
		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u	aîne, soit une <u>fran</u>	chise de 500	€ par sinistre	demnité qui lu	ii serait due
assureur en cas de sinis		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang	aîne, soit une <u>fran</u>	chise de 500 mune par co	€ par sinistre	demnité qui lu	ii serait duα
assureur en cas de sinis		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u	aîne, soit une <u>fran</u>	chise de 500	€ par sinistre	demnité qui lu	ii serait due
assureur en cas de sinis		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang	aîne, soit une <u>fran</u>	chise de 500 mune par co	€ par sinistre	demnité qui lu	ii serait due
assureur en cas de sinis		oces forestières déclarées entra contrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang Commune (s)	scomr	chise de 500 e mune par co face (ha)	€ par sinistre	demnité qui lu	ii serait due
issureur en cas de sinis		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait due
assureur en cas de sinis Lieu(x) – dit(s)	tre. Le co	ces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait due
essureur en cas de sinis Lieu(x) – dit(s) Annexes immobilière	es < 100	ces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait due
Annexes immobilière Pavillon de chasse >	es < 100 100 m ²	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait due
Annexes immobilière Pavillon de chasse >	es < 100 100 m² ou à ven	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait due
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o	es < 100 100 m ² 100 m ²	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait du
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o Ruines de château > Bâtiment industriel c	es < 100 100 m ² ou à ven 100 m ² ou agrice	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la nam² t > 100 m² Ole désaffecté > 100 m²	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	i serait du
		nces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang	aîne, soit une <u>fran</u>	chise de 500 mune par co	€ par sinistre	demnité qui lu	ii sera
'assureur en cas de sinis Lieu(x) – dit(s) Annexes immobilière	es < 100	ces forestières déclarées entra ontrat RC Forêts est soumis à u Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait di
assureur en cas de sinis Lieu(x) – dit(s) Annexes immobilière Pavillon de chasse >	es < 100 100 m ²	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait du
assureur en cas de sinis Lieu(x) – dit(s) Annexes immobilière Pavillon de chasse >	es < 100 100 m ²	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	i serait du
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o	es < 100 100 m² ou à ven	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la na	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	i serait du
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o Ruines de château >	es < 100 100 m ² 100 m ²	Annexes (Indiquez le nombre, la na m²	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait du
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o Ruines de château > Bâtiment industriel c	es < 100 100 m ² ou à ven 100 m ² ou agrice	Surfaces de vos étang Commune (s) Annexes (Indiquez le nombre, la nam² t > 100 m² Ole désaffecté > 100 m²	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait du
Annexes immobilière Pavillon de chasse > Vieux moulin à eau o Ruines de château >	es < 100 100 m² ou à ven 100 m² ou agricc ée > 100	Annexes (Indiquez le nombre, la nam² t > 100 m² ble désaffecté > 100 m² m²	s comr	chise de 500 mune par co face (ha)	€ par sinistre mmune	demnité qui lu	ii serait du

→ Cotisation pour la responsabilité civile de vos annexes immobilières

.....€

.....€

Total



A RETOURNER AU

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Dordogne Pôle Interconsulaire – Cré@vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9 © 05.53.35.88.71 (mercredi matin) – Email : spfs24@hotmail.fr

BULLETIN D'ADHESION

du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Année	
-------	--

Afin de valider votre adhésion, il convient que vous retourniez obligatoirement :

- Le présent bulletin dûment complété et signé accompagné de votre relevé de propriété,
- Le règlement de l'adhésion au SPFS24 qui conditionne la souscription de l'assurance de responsabilité civile.

	l L'ac	dhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissar	nce des Conditio	ns Générales	et particulières	du Contrat
n°	CB	0635 et les accepter en intégralité.				

Au cas où un adhérent souhaiterait obtenir les conditions générales détaillées du contrat, un envoi postal ou mail pourra être effectué sur simple demande auprès du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Dordogne.

☐ L'adhérent déclare avoir pris connaissance que le contrat n°	CB_0635 est soumis à une franchise de 500€
par sinistre.	

- L'adhérent déclare avoir rempli de bonne foi et avec exactitude le bulletin ci-dessus. Le présent bulletin d'adhésion fait partie intégrante du contrat qui sera émis sur ces bases et elles seules.
- ☐ L'adhérent reconnait de ce fait avoir été informé que toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourra entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances telles que reprises aux Conditions Générales.
 - Certaines de ces données (à savoir nom, prénom, adresse, couverture souscrite) ainsi que celles des bénéficiaires des contrats souscrits peuvent être transférées à des prestataires, des autorités publiques et/ou des gestionnaires de sinistres pour les besoins de l'exécution du contrat.
 - Toutes les données sont obligatoires, sauf mention contraire, pour pouvoir mettre en place le contrat.
 - Certaines de ces données seront communiquées à toute personne ayant un rôle à jouer dans le cadre du présent traitement, aux réassureurs, aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, à des instituts d'enquête ou de sondage agissant pour le compte exclusif de Pacifica, ainsi qu'à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (lutte contre le blanchiment des capitaux, contrôle des risques...) au bénéfice de l'ensemble des entités du groupe.

Le souscripteur et/ou le bénéficiaire peut à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, en adressant une demande par mail : spfs24@hotmail.fr ou par courrier : SPFS 24 – Pôle Interconsulaire – Créavallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Fait à	, le	/,	/
Signature :			